

## ANNEXE 1 – LETTRE DE MISSION



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA COHESION  
DES TERRITOIRES ET DES  
RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Paris, le 13 DEC. 2019

Les Ministres  
à

Monsieur François DEMARÇQ,  
ingénieur général des Mines, membre du  
Conseil général de l'économie

Monsieur,

Le Conseil de défense écologique du 23 mai 2019 a décidé de donner suite au rapport Canfin-Zaouati de décembre 2018 concernant le financement de la transition écologique, en lançant l'initiative « France Transition Ecologique ». Cette initiative doit réunir les opérateurs publics et privés susceptibles de contribuer au déploiement à grande échelle de solutions opérationnelles éprouvées en faveur de la transition écologique.

Cette initiative devra permettre, par une approche pragmatique, d'identifier les obstacles qui s'opposent à la généralisation des expériences dans des domaines prioritaires pour la transition écologique et de proposer des solutions adaptées, notamment sur les méthodes et outils de montage et de financement des projets. Pour initier cette démarche, il a été décidé la création d'une première *task force*, que nous vous confions la tâche de constituer. Votre mandat portera sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Le sujet de la rénovation énergétique du patrimoine bâti est majeur pour la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre. Il fait, malgré les mesures prises et les dispositifs en place, l'objet de critiques récurrentes sur la vitesse insuffisante de mise en œuvre au regard de nos engagements d'économies d'énergie nationaux et internationaux. Or, le bâti scolaire apparaît susceptible d'avancées notables dans les prochains mois en matière de rénovation énergétique.

Les quelque 62.000 écoles, collèges et lycées en France relèvent soit du patrimoine des collectivités territoriales (régions, départements et communes<sup>1</sup>), soit d'entités privées. Plusieurs barrières à l'investissement lié à leur rénovation thermique ont été identifiées, parmi lesquelles des risques économico-financiers (coûts d'investissement élevés, capacité à monétiser des retours sur investissement de long terme), des difficultés d'accès à l'information sur les co-bénéfices économiques et environnementaux à long terme, ainsi qu'un manque de capacités d'ingénierie et de confiance dans la qualité des réalisations techniques, et donc les économies d'énergie attendues.

<sup>1</sup> Régions pour les lycées, départements pour les collèges, communes pour les écoles primaires et maternelles.

La *task force* synthétisera les enjeux énergétiques associés aux différentes catégories de bâtiments éducatifs et l'état des propositions de marché concernant leur rénovation énergétique : diagnostics préalables, ingénierie et architecture, réalisation des travaux, labels de qualité et de performance énergétique, contrôle technique, offres « packagées », financement. Elle identifiera aussi les modes de financement et les montages juridiques adoptés par les maîtres d'ouvrage pour la conduite des opérations, ainsi que leurs attentes pour permettre une accélération et une massification des projets. Elle listera enfin les principaux appels d'offres en cours et actions engagées récemment par des collectivités dans ce domaine.

Ces premiers travaux permettront d'établir un état des lieux des bonnes pratiques en matière de rénovation du parc scolaire. La *task force* évaluera également le potentiel de déploiement à court terme de ces solutions auprès des maîtres d'ouvrage, en appréciant leur adéquation aux besoins de ces derniers et en considérant les freins (techniques, statistiques, juridiques, psychologiques et financiers) qu'elles rencontrent. Elle proposera les améliorations concrètes et rapidement opérationnelles à apporter aux différents maillons de la chaîne et les nouveaux outils éventuellement nécessaires (y compris en ce qui concerne la collecte d'informations fiables sur la situation et les progrès réalisés). Elle s'efforcera enfin de présenter les segments où le rapport coût/efficacité des innovations serait le meilleur, afin qu'il soit possible de cibler les efforts ou les innovations sur ces segments.

La *task force* pourra en outre proposer :

- des actions de communication coordonnées vers les maîtres d'ouvrage pour améliorer la diffusion des offres mais aussi un appui renforcé de la part des conseillers en énergie partagés pour les petites communes ;
- des améliorations des outils de politique publique de nature à encourager la rénovation thermique des bâtiments publics, en levant des barrières techniques ou juridiques, ou, le cas échéant, proposer la création d'outils additionnels ;
- des modalités innovantes de soutien à l'ingénierie des collectivités locales, notamment en s'appuyant sur le Cerema ;
- des articulations possibles des travaux de rénovation énergétique avec les travaux relatifs à l'ambiance sonore des établissements scolaires, voire la pollution de l'air intérieur et l'adaptation aux normes sismiques ;
- un dispositif de préfiguration de solutions de financement de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires dans les villes du programme Action Cœur de Ville et, plus globalement, les villes signataires d'une ORT ;
- les modalités de suivi des résultats obtenus au regard, notamment, des objectifs fixés par la législation communautaire et nationale concernant la rénovation des bâtiments tertiaires publics ou privés.

Ces travaux devront s'articuler avec la politique du Gouvernement en matière de rénovation énergétique des bâtiments mais également avec la décision du Gouvernement, annoncée par le Premier ministre à Albi le 14 juin 2019, d'un soutien particulier en matière de rénovation énergétique des bâtiments scolaires des 222 villes du programme Action Cœur de Ville. La *task force* veillera aussi à l'articulation de son approche avec les mécanismes d'intervention et de financement privés et publics.

Elle cherchera, dans un second temps, à chiffrer le coût des opérations envisagées et des économies attendues sur la facture énergétique des bâtiments scolaires, ainsi que l'impact de ses propositions en termes de finances publiques. Elle s'efforcera, dans ses propositions, de maximiser l'efficience des concours publics mobilisés à l'appui de cette politique.

La *task force* s'appuiera sur un état des lieux précis du parc scolaire, identifiant ses caractéristiques et ses spécificités, réalisé sous le pilotage de M. Sidi SOILMI au ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, ainsi que des dispositifs d'accompagnement ou de financement (publics et privés) de la rénovation de ces bâtiments, notamment les différents instruments de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (prêt AMBRE, « Edu-prêts »). Elle mettra en lumière les difficultés de leur mise en œuvre et les modifications à leur apporter pour qu'ils répondent pleinement aux besoins des collectivités locales.

Pour l'exercice de sa mission, la *task force* pourra s'appuyer sur les services de l'Etat et établissements publics compétents : SG et DGESCO (MENJ), DGALN (MTES, MCT), DGEC (MTES), DG Trésor et DGE (MEF), ANAH, ADEME, mais également la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle veillera à associer les représentants des collectivités territoriales concernées. Elle s'articulera également avec l'équipe de préfiguration de l'Agence nationale de cohésion des territoires et intégrera dans ses travaux une réflexion sur les modalités d'une accélération de la rénovation des bâtiments scolaires dans les villes du programme Action Cœur de Ville et Petites villes de demain. Le secrétariat de la *task force* sera assuré par le Commissariat général au développement durable.

La *task force* que vous animerez réunira, outre des représentants de nos différents ministères, des représentants des collectivités territoriales (régions, départements, communes), de la Caisse des dépôts et consignations, de l'ADEME et de l'ANAH. Vous pourrez également associer des représentants d'entreprises obligées et délégataires du système des certificats d'économies d'énergie, des représentants du secteur financier, des acteurs du tiers financement, des entreprises et professionnels de l'ingénierie, du bâtiment et de sa gestion technique et du comité stratégique de filière « industries pour la construction » et l'organisme certificateur Qualibat. Enfin, la *task force* articulera ses travaux avec ceux menés sous l'égide de la cheffe de projet en charge de la coordination de la rénovation énergétique.

La *task force* informera mensuellement nos cabinets de l'avancement de ses travaux et établira un premier diagnostic détaillé avant le 15 février 2020. Celui-ci présentera les enjeux et l'état des lieux des différents volets développés ci-avant, ainsi que des premières propositions d'action précises et directement opérationnelles pouvant être mises en œuvre dès 2020, par exemple en matière de végétalisation et d'amélioration du confort d'été ou encore d'économies d'énergie accessibles sans action lourde sur le bâti. Vous nous rendrez alors compte de vos travaux et de vos propositions d'orientations pour la poursuite de votre mission.

Le cas échéant, vous disposerez d'un délai de trois mois supplémentaires pour enrichir vos propositions, étant entendu que toute mesure réunissant un consensus interministériel suffisant pourra être proposée sans attendre la fin de cette période.

La *task force* procédera enfin à une évaluation de l'efficacité de la méthode de travail retenue dans le cadre de l'initiative « France transition écologique » et de l'intérêt de l'étendre à d'autres domaines prioritaires pour la transition écologique.

Elisabeth BORNE

Jacqueline GOURAULT

Bruno LE MAIRE

Julien DENORMANDIE

Jean-Michel BLANQUER

Emmanuelle WARGON